



LE MEDIATEUR DES ENTREPRISES



**RELATIONS DES FOURNISSEURS ET
DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATION**

LE RECOURS A LA MEDIATION DES ENTREPRISES

C'est quoi?

UN MODE AMIABLE DE RESOLUTION DES
DIFFERENTS

Intervention d'un tiers neutre ayant pour objectif de créer ou de recréer du lien, de restaurer la confiance et les relations d'affaires entre les entreprises et l'acheteur public

- Démarche volontaire
- Démarche réparatrice et conciliatrice
- Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite
- Un service gratuit
- Confidentiel
- Délai court : 3 mois

Ce n'est pas

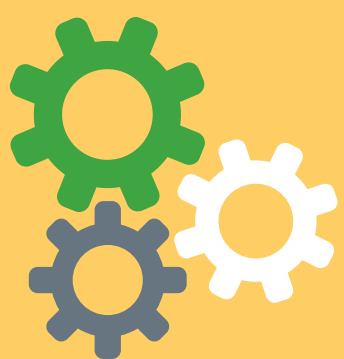
- UNE NEGOCIATION
- UNE EXPERTISE
- UN ARBITRAGE
- UN PROCES



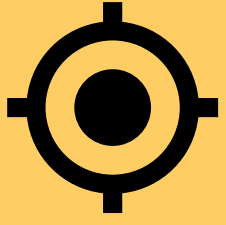
Pourquoi?

LES ATOUTS

- Gagner du temps en comparaison des procédures judiciaire et administratives
- Dénouer les blocages qui minent les relations d'affaires
- Sensibiliser et inciter les chefs d'entreprises à l'intérêt de candidater aux marchés publics
- Attirer les acteurs aux problématiques de fonctionnement des entreprises
- Rééquilibrer les relations clients fournisseurs au service de l'économie
- Renforcer la confiance entre les acteurs économiques.



LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES



UN OBJECTIF : TROUVER UNE SOLUTION MUTUELLEMENT ACCEPTABLE POUR LE DONNEUR D'ORDRE ET LE FOURNISSEUR

SES MISSIONS

AU NOMBRES DE 5:



Trouver des solutions rapides aux litiges formalisés sous forme d'un protocole d'accord : Aide à résoudre les difficultés pouvant émerger dans le cadre d'une relation contractuelle liée à la commande publique



Jouer un rôle de facilitateur dans les relations entre entreprises et grands donneurs d'ordre public



Responsabiliser les pratiques achats en faisant évoluer positivement et durablement les comportements en incitant les donneurs d'ordres à adopter des pratiques responsables vis à vis des fournisseurs par des engagements pragmatiques



Inciter une démarche de progrès dans les relations entre acheteurs publics et entreprises dans le but de favoriser l'indépendance stratégique des entreprises



Offrir un recours de médiation opérationnel aux entreprises s'estimant victimes de mauvaises pratiques de la part d'un donneur d'ordre publics

LE PROFIL DU MÉDIATEUR



Compétence et efficacité : qualité humaine, doit être formé et s'engage à s'actualiser et perfectionner ses connaissances par une formation continue



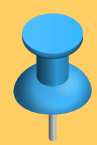
Impartialité : il se comporte de manière équitable et conserve sa capacité d'écouter



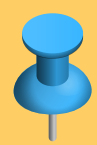
Neutralité : Avis est désintéressé, ni influencé, ni orienté par des considérations externes aux demandes des parties



Diligence : s'engage à répondre aux demandes des parties, à conduire à son terme la médiation et à en garantir la qualité



Indépendance : Indépendant de toute influence et mène le processus de médiation en garantissant les intérêts des parties



Loyauté : s'interdit de remplir les fonctions de représentants ou de conseil de l'un ou l'autre des participants à la médiation



PROCÉDURE DE SAISINE DU MÉDIATEUR DES ENTREPRISES



1



2

**Etude de la
recevabilité de
la demande
par le
médiateur des
entreprises**

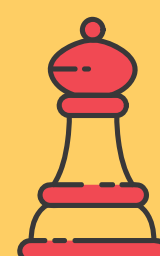


**Demande à adresser par mail à
mediateur-
entreprises@centrevaleloire.fr**



3

**Elaboration du schéma
d'actions avec le médiateur**



4

**Rencontre(s) avec le
fournisseur en présence du
médiateur des entreprises**



**Rédaction du
protocole d'accord**

